

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

François Hollande enterre la retraite à 60 ans

- Archives - année 2011 / 2012 - Le SNUipp.FSU des Hautes-Pyrénées 2011/2012 - vu dans la presse ou sur le net - revue de presse ou du net
hors EN -



Date de mise en ligne : mercredi 14 décembre 2011

SNUipp-FSU 65

13 décembre 2011 | Par La rédaction de Mediapart

Dans la tourmente de la crise que traverse l'Europe, on n'a le plus souvent retenu de l'intervention de François Hollande, lundi 12 décembre, sur RTL, que sa déclaration en faveur d'une renégociation du traité européen, dans l'hypothèse de son accession à l'Élysée. Et cette sortie a éclipsé le reste de son propos. C'est un tort car le candidat socialiste à l'élection présidentielle a aussi lâché une petite « bombe » qui risque de faire beaucoup de bruit à gauche : en quelques mots, il a en effet tout bonnement enterré la retraite à 60 ans, qui faisait pourtant partie des engagements contenus dans le projet du Parti socialiste pour 2012.

Voici donc l'échange que François Hollande a eu lors de l'émission sur la question de la retraite à 60 ans :

« On lit ceci dans l'accord signé entre le Parti socialiste et Europe Écologie-Les Verts, le mois dernier : "Pour toutes celles ou tous ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui ont exercé des métiers pénibles, l'âge légal de départ (à la retraite) à 60 ans et à taux plein sera rétabli." Promettez-vous ce matin, François Hollande, la retraite à 60 ans et à taux plein, pour ceux qui ont exercé des travaux pénibles ?

Pour ceux qui ont commencé leur vie professionnelle à 18 ans…

… Et pour les travaux pénibles ?

Vous permettez que je sois précis sur cette question. Parce que beaucoup de nos auditeurs prêtent l'oreille à ce que je vais dire. Car moi, comme vous le savez, j'ai été visiter un certain nombre de lieux de production d'usines. Ça a été le message qui m'a été passé : qu'est-ce que vous allez faire sur cette question, nous qui avons travaillé, 42 ans, 43 ans, est-ce que vous allez nous permettre de partir, une fois que nous avons fait nos annuités, à l'âge de 60 ans ?

Donc devant vous, et devant les auditeurs, je prends cet engagement : ceux qui ont commencé leur vie professionnelle à 18 ans, qui ont fait 41 années de cotisations, 42 ans, pourront partir à 60 ans. Ceux qui n'ont pas leur durée de cotisations ne le pourront pas. Après, après, il y aura une négociation, car il faudra revenir sur la réforme des retraites.

D'accord, ceux qui ont commencé à travailler tôt - ou qui ont exercé des métiers pénibles. Vous l'assumez comme cela, François Hollande…

… Les métiers pénibles, ça fait partie de la négociation qu'il faudra ouvrir avec les partenaires sociaux.

Ça coûtera cher, cela…

Ça dépend ce que l'on fixera, mais j'ai pris ici l'engagement que pour ceux qui ont commencé à travailler à 18 ans, ils pourront partir à 60 ans, s'ils ont fait leurs 41 années, voire 42 ans de cotisations. »

C'est donc un véritable bouleversement de la position officielle du Parti socialiste qu'engage François Hollande. Dans un premier temps, Martine Aubry avait certes suggéré que, face à la réforme de Nicolas Sarkozy reportant à 62 ans l'âge du départ à la retraite, le Parti socialiste pourrait se montrer conciliant. Mais très vite, la première secrétaire du Parti socialiste s'était reprise, et avait ensuite défendu le principe de la retraite à 60 ans, qui a été inséré dans le

projet du PS pour 2012. Et depuis de longs mois, il n'y avait plus que Dominique Strauss-Kahn qui défendait une position proche de celle de la droite.

Dans cette position prise par le PS, il y avait certes une hypocrisie, car le Parti socialiste n'a jamais défendu dans le même temps le départ à 60 ans avec une retraite à taux plein. Il était donc implicitement prévu que les candidats au départ à 60 ans ne disposent que d'une retraite au rabais.

Ainsi François Hollande balaie cette hypocrisie, mais en s'alignant sur la position du gouvernement et de Nicolas Sarkozy. Dans cette déclaration, il dit en effet explicitement que ne pourront partir à la retraite que ceux qui ont plus de 41 années de cotisations. « Ceux qui n'ont pas leur durée de cotisations ne le pourront pas », précise-t-il. Dans les rangs des autres composantes de la gauche, comme dans ceux des syndicats, cette sortie risque progressivement de faire beaucoup de vagues. Mais tout autant dans les rangs socialistes.

Car au passage, François Hollande explique clairement qu'il ne se sent pas lié par le projet élaboré et voté par son propre parti. Ne prenant aucune distance avec les règles de la monarchie républicaine, et les coups de force qu'elles autorisent, il justifie cette entorse sans le moindre complexe, au cours de cet autre échange :

« Votre programme de candidat, François Hollande, sera connu à la mi-janvier. Votre programme sera-t-il très éloigné du projet socialiste adopté en juin dernier ?

Il y aura bien sûr des propositions qui s'y retrouveront. Je suis socialiste.

Mais ce programme, ce projet avait été fait, j'imagine avec une croissance de 2,5% l'année prochaine, on n'y sera pas, donc vous réviserez beaucoup de choses, François Hollande ?

De toute manière, la logique de l'élection présidentielle, cette logique, ce principe existe depuis qu'il y a l'élection du président de la République au suffrage universel : c'est que le candidat prend ses engagements devant le pays ;

Est-ce qu'ils seront très éloignés du projet socialiste, c'est ça la question ?

Laissez-moi terminer. Il prend donc ses engagements devant le pays. Et donc, il y a, à chaque fois, un projet d'un parti, et le candidat prend dans ce projet ce qui lui paraît le plus essentiel. »

Et c'est donc ainsi que la réforme à 60 ans est passée à la trappe ;